voulait pas se laisser mettre en liberté, fut blessé. Un individu portant au bras une écharpe rouge, adressa la parole au peuple : il dit que l'on voulait la liberté; que le sénat avait trahi sa parole; qu'il n'y avait pas de liberté de la presse, etc., etc.

Vingt minutes après la garnison sortit des casernes et voulut reprendre ses postes, ce qui donna lieu à une affaire dans laquelle cinq soldats furent tués et quinze ou dix-sept blessés. Il y eut aussi des morts et des blessés parmi les insurgés. Ils avaient voulu enfoncer les portes de l'arsenal à coups de hache, mais ils n'y réussirent pas. La générale ayant été battue pour appeler les bourgeois aux armes, plusieurs de ceux qui se rendaient armés au lieu de l'appel, furent forcés de s'enfuir. Les auteurs du désordre leur demandaient s'ils voulaient combattre pour la cause de leurs oppresseurs, et ensuite ils les contraignaient à rétrograder en les menaçant de tirer sur eux. Un agent de police a aussi été blessé. Des personnes qui parcouraient les rues pour savoir ce qui se passait, ont reçu des blessures plus ou moins graves.

On dit que les premiers excitateurs de ce tumulte sont des étudians et en partie des étudians étrangers. Presque tous s'étaient noirci la figure et attaché des barbes postiches.

Dans le même tems huit hommes s'étaient portés vers la tour de l'église et avaient forcé le gardien, le pistolet sur la gorge, de leur remettre la clef du clocher; ils ont sonné l'alarme durant une demi-heure, mais la garde militaire étant survenue, la tour fut cernée, mais on ne parvint à arrêter aucun des révoltés. Le lendemain les prisonniers qui avaient été delivrés se sont volontairement remis entre les mains de l'autorité. L'ordre a bientôt été rétabli. L'instruction judiciaire fera bientôt connaître quels sont les hommes qui ont troublé la tranquillité de la ville. On dit que la majeure partie des agitateurs portaient des blouses et par-dessous ce vêtement, le signe de ralliement de Hambach. Tandis que ceci se passait, le bureau de la douane hessoise, établi à Breingesheim, à une lieue de Francfort, a été pris d'assaut, et les papiers et registres livrés aux flammes.

On parle aussi de troubles qui auraient éclaté à Heidelberg et dans la Bavière rhénane; on ne peut cependant rien garantir à cet égard.

On a arrêté à Francfort un grand nombre d'étudians étrangers.

— La diète de Francfort ayant déclaré explicitement qu'elle n'abandonnerait ses droits sur le Luxembourg qu'autant que le roi Guillaume se désisterait des siens sur ce pays, il s'ensuit naturellement, que ce monarque en se refusant à cette cession, tient en main un moyen infaillible de repousser sans danger tout traité onéreux et injuste qu'on prétendrait lui imposer.

C'est surtout celui du 15 novembre qu'il peut rejeter avec assurance, puisqu'il comprend l'abandon d'une partie du Luxembourg, et qu'en refusant cet abandon, Guillaume a le droit d'ébranler toute l'Allemagne pour sa défense, si l'on prétend le contraindre à accepter le traité.

A la vérité, le roi des Pays-Bas n'a pas encore eu recours à cette mesure; mais il est certain qu'il y viendra lorsqu'il jugera notre révolution assez mûre pour qu'elle tombe sans grand effort, et il sera curieux de voir alors le roi d'Angleterre, protecteur actuel de nos charlatans politiques, obligé comme roi de Hanovre, d'envoyer des troupes pour les combattre.

Lorsqu'on réfléchit aux liens qui attachent le royaume des Pays-Bas au grand corps germanique, on ne peut s'empêcher d'être émerveillé de la suffisance et de la fatuité de nos apprentis diplomates, qui s'imaginent que le canon de coaction tiré contre Guillaume, n'aura de retentissement nulle part. Ils ne voient pas que si le corps germanique ou plutôt l'Europe est restée immobile à l'aspect de deux interventions qui n'aboutissaient à rien, c'était pour s'approvisionner de griefs contre la France, et pouvoir avec plus de titres et de motifs voler au secours de Guillaume, s'il était sérieusement menacé.

Au surplus, quels que soient les nouveaux délais que la reprise des négociations nous prépare, ils ne peuvent être préjudiciables au roi Guillaume dont la position se fortifie tous les jours moralement et physiquement, tandis que l'influence et les déceptions de nos révolutionnaires s'usent et s'oblitèrent de plus en plus, de moment en moment. Ainsi nous devons reconnaître en définitive que si le roi Guillaume n'a pas pris la voie la plus courte pour faire prévaloir la justice de sa cause, il a au moins trouvé un chemin sûr pour parvenir à notre délivrance. (*Mess. de Gand.*)

— Le *Franc Parleur* s'égaye au sujet d'un article du *Courrier belge* ainsi conçu :

« Nous pouvons donner comme venant de la meilleure source la relation suivante du moyen qui a été employé par le cabinet de La Haye pour obtenir le rappel des escadres de blocus qui étaient, il y a quinze jours, en vue d'Hellevoet. Ce rappel est certain aujourd'hui, puisque les deux amiraux français et anglais sont actuellement en congé. Le gouvernement hollandais, aussitôt après l'apparition des escadres, a expédié à Londres une dépêche spéciale pour lord Palmerston. Elle portait que le roi de Hollande était résolu à faire entrer son armée en Belgique si les escadres ne se retiraient pas.

» La dépêche allait ainsi au-devant de la menace qui pouvait être faite d'une nouvelle entrée de l'armée française en Belgique pour repousser cette invasion : l'armée française entrera et l'armée hollandaise se retirera devant elle; mais dès que l'armée française aura seulement fait un pas de retraite, le prince d'Orange entrera de nouveau en Belgique, et ainsi de suite, de manière à ce que les Français soient obligés de rester indéfiniment sur le sol belge, ce qui sans doute ne plaira pas beaucoup aux Anglais et aux Allemands. La preuve que ce moyen n'était pas si mal trouvé, c'est qu'il a réussi, et que les escadres se sont retirées; et en effet, avec le système adopté depuis le mois de novembre dernier par les grandes puissances, le moyen était infaillible.

» Il est défendu à l'armée belge de se battre, et il est défendu aux Français, lorsqu'ils entrent en Belgique de dépasser jamais la frontière hollandaise. En partant de ces deux données, il était évident que le roi Guillaume pouvait sans rien risquer, par le moyen dont il déclarait vouloir user, déterminer l'occupation indéfinie de la Belgique, et cette occupation était de nature à susciter les plus grands embarras au ministère anglais.

» Il a préféré naturellement céder à la menace du roi Guillaume et transformer le blocus en une parade de quelques vaisseaux de second ordre, sortant de Déal et y rentrant chaque jour sans amiral et sans instuctions. Il faut remarquer toutefois que le même moyen pouvant encore être employé par le roi Guillaume, quand il le voudra, il reste dans le fait maître des résolutions de la France et de l'Angleterre. »

Le *Franc Parleur* a mauvaise grâce de révoquer cette nouvelle en doute, nous avons des renseignemens certains de La Haye, à l'égard de la prochaine levée du blocus des ports hollandais ainsi que de l'embargo, et nous croyons que le *Courrier belge* est très-bien informé.

Les *jeunes gens* se sont fait un thème à eux; ils ont imaginé une fable où la vérité est méconnue à chaque ligne, et devisant à l'aise sur cet imbroglio dont ils sont encore plus dupes que le public, ils en déduisent les conséquences les plus absurdes; conséquences néanmoins bien conformes à l'esprit d'irritation et de vengeance qui les anime et qui tend ouvertement à diviser les habitans, à fomenter les haines de parti, à flatter les basses passions de quelques intrigans subalternes.

Voici comment les *jeunes gens* ont arrangé la *nouvelle édition* de l'acte par lequel ils appellent encore une fois la terreur à l'aide de leur système : M. Thorn, disent-il, a été arrêté et M. Pescatore l'a été en représaille de l'arrestation de M. Thorn. La diplomatie s'est emparée de cette double affaire. La diète fit proposer la restitution de M. Thorn contre le prisonnier de Namur, et sous condition de renoncer à toutes poursuites du chef de délits politiques. M. Prisse a été alors envoyé sur les lieux et l'échange a été conclu. Mais la cour d'assises de Luxembourg a commencé des poursuites contre cinq de nos compatriotes, et alors le gouvernement belge a dû reprendre les poursuites contre les partisans du corps de Tornaco; et en cela il use du droit le plus sacré, celui de la défense, etc. Voilà, en quelques mots, le résumé de l'article anodin du journal juvénile, abstraction faite des sales injures et des épithètes grossièrement ridicules dont il est assaisonné.

On sent de prime abord, que la réfutation de ces mensonges, est la chose du monde la plus facile. Il n'est besoin pour cela que de se reporter à des faits, que chacun connaît, et devant lesquels viendra se briser la jactance de ces Messieurs, et même la volonté du gouvernement belge si tant est qu'il ose concevoir l'idée de troubler encore le repos des habitans du Grand Duché, contrairement aux injonctions positives et bien connues, que la diète germanique lui a signifiées à cet égard.

M. Thorn était dans les prisons de Luxembourg, depuis plus de trois mois, quand M. Pescatore a été arrêté. La diplomatie s'occupait de M. Thorn bien long-temps avant l'époque où l'affaire de M. Pescatore est venue compliquer les embarras de la position du gouverneur d'Arlon. Il n'y a pas eu la moindre connexité entre les deux négociations, et si les documens publics et officiels, ne suffisaient pas pour le prouver de la manière la plus complète, le résultat le prouverait à lui seul, car il est évident et notoire que M. Thorn a été remis en liberté avant M. Pescatore, qu'il n'y a pas eu échange entre les deux prisonniers, et que M. Thorn aurait pu rester long-tems encore sous les verroux, tandis que M. Pescatore se trouvait rendu à ses foyers.

M. Prisse n'a donc pas négocié un échange et c'est le comble de la mauvaise foi et de la déraison de vouloir le soutenir.

Pour obteuir la remise de M. Thorn, le gouvernement belge